

## Sénégal

### 2017 Conclusions sur les pires formes de travail des enfants

En 2017, le Sénégal a fait des progrès minimes sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a préparé un projet de réglementations pour la loi de modernisation des daaras. Toutefois, au Sénégal, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans la mendicité forcée, conséquence éventuelle de la traite des personnes. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans le secteur de l'orpailage. Les organismes d'application du droit pénal et du droit du travail ne disposent pas des ressources adéquates pour s'acquitter de leurs responsabilités, et les redondances entre les organes de coordination de la lutte contre le travail des enfants empêchent une collaboration efficace. En outre, les types de travaux dangereux interdits aux enfants n'incluent pas le travail domestique et les métiers des rues, domaines où il existe des preuves du travail des enfants.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants, y compris sous ses pires formes, au Sénégal, sont proposées :

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Veiller à ce que les sanctions pour les infractions relatives au travail des enfants, y compris à ses pires formes, soient suffisamment sévères pour avoir un effet dissuasif.	2014 – 2017
	Veiller à ce que les types de travaux dangereux interdits aux enfants soient définis de façon exhaustive.	2016 – 2017
	Veiller à ce que le recrutement d'enfants de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques fasse l'objet d'une interdiction pénale.	2016 – 2017
	Clarifier l'ambiguïté dans les dispositions relatives à la mendicité forcée dans le Code pénal et la loi relative à la lutte contre la traite des personnes de manière à garantir de manière explicite qu'aucune exception ne saurait justifier la mendicité forcée des enfants.	2017
	Veiller à ce que les dispositions de la législation concernant les travaux légers soient suffisamment spécifiques pour empêcher le travail des enfants.	2017
Application	Publier des informations sur les activités d'application des lois sur le travail des enfants, y compris le nombre d'inspections du travail effectuées, notamment sur les lieux de travail, le nombre d'infractions constatées, de sanctions imposées et d'amendes perçues, et si des inspections de routine sont effectuées et ciblées.	2013 – 2017
	Augmenter le nombre des inspecteurs du travail responsables de faire respecter le droit du travail, y compris la législation relative au travail des enfants conformément aux avis techniques de l'OIT, et veiller à fournir un budget adéquat à l'Inspection du travail.	2010 – 2017
	Veiller à ce que l'application du droit du travail et les inspections du travail s'effectuent dans le secteur informel et en dehors de la capitale et de sa banlieue.	2014 – 2017
	Établir un mécanisme permettant de recevoir les plaintes concernant le travail des enfants, de tenir un registre de tous les appels reçus par la ligne d'assistance téléphonique gratuite pour la protection de l'enfant du ministère de la Famille, de la Famille et de	2014 – 2017

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	I'Enfance et suivre les affaires de travail des enfants pour leur prise en charge par les services de répression ou les services sociaux.	
	Veiller à donner aux enquêteurs judiciaires et aux inspecteurs du travail des cours de perfectionnement sur les lois relatives aux pires formes de travail des enfants.	2016 – 2017
	Établir un mécanisme d'orientation officiel et réciproque entre les services de répression du droit du travail et du droit pénal et les services sociaux.	2016 – 2017
	Publier des informations sur l'application pénale des lois sur le travail des enfants, y compris le nombre des enquêtes, des infractions constatées, des poursuites lancées et des condamnations prononcées.	2016 – 2017
Coordination	Veiller à l'efficacité des mécanismes de coordination relatifs au travail des enfants en fournissant des ressources et un soutien adéquats et en définissant des domaines de responsabilité distincts de sorte que tous les organismes de coordination puissent remplir leur missions comme prévu.	2010 – 2017
Politiques gouvernementales	Adopter une politique nationale de lutte contre le travail des enfants.	2016 – 2017
Programmes sociaux	Veiller à ce que tous les enfants aient accès à l'éducation en éliminant les frais liés à la scolarité, en construisant des écoles dans les zones rurales, en formant davantage d'enseignants, en faisant le nécessaire pour que tous les enfants soient enregistrés à leur naissance et en protégeant les élèves contre les sévices sexuels à l'école.	2011 – 2017
	Mettre en place des programmes de lutte contre le travail des enfants dans le travail domestique, l'agriculture et l'extraction minière, et fournir un financement adéquat pour soutenir les programmes existants portant sur la lutte contre les pires formes de travail des enfants, y compris la mendicité forcée.	2010 – 2017
	Entreprendre des activités visant à soutenir le projet de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants, le programme de modernisation des daaras, le Centre Ginddi et les centres de lutte contre la traite des enfants.	2017